



Rapport N°14
Décision modificative N°1/2021
Budget principal de la Ville.
Finances / Comptabilité
2021/11/22



Concernant le budget principal de la Ville, la fin de l'exercice conduit à procéder aux ajustements nécessaires de crédits, ceux-ci devant permettre d'assurer le bon équilibre budgétaire de l'exercice 2021, sans inscription d'opération nouvelle.

En dépenses de fonctionnement, les charges à caractère générales (chapitre 011) restent inchangées.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont augmentées de 260.000,00 € afin de prendre en compte les recrutements opérés dans l'année pour d'une part structurer l'encadrement des services et d'autre part renforcer les effectifs de certains services sur des besoins identifiés ou même pour créer de nouveaux services.

Le chapitre 014 est diminué de 2.994,00 € pour tenir compte de la notification du FPIC.

Le chapitre 022 est diminué de 80.000,00 € pour abonder le chapitre 012.

Le chapitre 023 est diminué de 21.049,55 € pour financer la nécessaire augmentation des chapitre 012 et 65.



Le compte 6811 (dotation aux amortissements) du chapitre 042 est diminué du surplus de 31.357,87 € pour alimenter le 012.

Le chapitre 65 est augmenté de 50.000,00 € pour permettre d'initier l'apurement du stock des admissions en non-valeur accumulé par la collectivité depuis 2012.

Le chapitre 67 est augmenté de 15.000,00 € (charges exceptionnelles) pour permettre les dernières opérations de l'exercice (remboursement de sinistres sur auto-assurance, ...).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)

Chapitre	BP 2021	PROPOSITION DM1	TOTAL
012 – Charges de personnel	3.778.329,00	260.000,00	4.038.329,00
014 – Atténuation de Produits	598.808,00	-2994,00	595.814,00
022 – Dépenses imprévues	80.000,00	-80.000,00	0,00
023 – Virement à la section d'investissement	842.989,00	-21.049,55	821.939,45
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	600.827,00	-31.357,87	569.469,13
65 – Autres charge de gestion courante	628.650,00	50.000,00	678.650,00
67 – Charges Exceptionnelles	20.000,00	15.000,00	35.000,00
TOTAL MOUVEMENT		189.598,58	



En recettes de fonctionnement, Le chapitre 013 (atténuation de charges) est augmenté de 10.000,00 € pour acter l'accroissement des remboursements sur rémunération du personnel provenant des contrats aidés.

Le chapitre 70 est diminué de 50.000,00 € pour tenir compte de la baisse du 7062 (redevances et droits des services à caractère culturel) engendrée par les mesures sanitaires du premier semestre de l'exercice.

Le chapitre 73 est augmenté selon les notifications de l'état, l'augmentation principale provenant des droits de mutations à titre onéreux, des droits de place du marché ainsi que du rôle complémentaire.

Le chapitre 74 est augmenté de 50.271,58 € pour tenir compte des notifications de dotations de l'état (DSR, DNP, emplois d'avenir et compensation au titre des exonérations des taxes foncières).

Le chapitre 77 est aussi augmenté de 74.000,00 € pour tenir compte de l'exécution supérieure aux prévisions des articles 7718 (autres produits exceptionnels sur opération de gestion), 773 (mandats annulés sur exercices antérieurs), 774 (subventions exceptionnelles et 7788 produits exceptionnels divers).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)

Chapitre	BP 2021	PROPOSITION DM1	TOTAL
013 – Atténuation de charges	70.000,00	10.000,00	80.000,00
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	395.500,00	-50.000,00	345.500,00
73 – Impôts et taxes	5.839.118,00	105.327,00	5.944.445,00
74 – Dotations et participations	1.972.160,00	50.271,58	2.022.431,58
77 – produits exceptionnelles	25.800,00	74.000,00	99.800,00
TOTAL MOUVEMENT		189.598,58	

En dépenses d'investissement, la section est diminuée de 521.049,55 €.

Cette diminution concerne exclusivement le chapitre 21 (immobilisations corporelles), elle prend en compte le niveau inférieur aux prévisions des réalisations de travaux et permet de neutraliser le recours à l'emprunt mais aussi de financer les inscriptions nécessaires au chapitre 26 pour l'achat des parts du SICB déjà délibéré et les parts sociales de la société d'économie locale de la Caisse d'Epargne, point délibéré en 2020.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)			
Chapitre	BP 2021	PROPOSITION DM1	TOTAL
21 – Immobilisations Incorporelles	4.944.072,00	-543.049,55	4.369.664,58
26 – Participations et créances rattachées à des participations	0,00	22.000,00	22.000,00
TOTAL MOUVEMENT		-521.049,55	

En recettes d'investissement, le recours prévu à l'emprunt à hauteur de 500.000,00 € est neutralisé, et le chapitre 021 enregistre la baisse prévue fonctionnement concernant le virement à la section d'investissement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)			
Chapitre	BP 2021	PROPOSITION DM1	TOTAL
021 – Virement de la section de fonctionnement	842.989,00	-21.049,55	821.939,45
16 – Emprunts et dettes assimilées	500.000,00	-500.000,00	0,00
TOTAL MOUVEMENT		-521.049,55	

Il sera donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir voter la décision modificative du budget 2021 comme exposé ci-dessus.